

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » » matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	*	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE GIRMA
Boulevard Nord, Cahors :

LES

ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Seule édition complète et authentique.

144 pages grand in-8° jésus.

PRIX : 6 fr. 75.

Impression de luxe à deux couleurs.

Il n'a été tiré que 400 exemplaires.

Cahors, 25 Juin.

Notre dépêche de samedi a confirmé les bonnes nouvelles qui nous avaient été apportées sur le Congrès par une lettre spéciale. La séance de samedi a été, en effet, très-bonne, ainsi que le constate le télégramme qu'on va lire, adressé au *Journal des Débats*. Un autre télégramme qu'on lira au-dessous, et qui émane de l'Agence Havas, est bien moins optimiste en ce qui regarde l'avenir. Un premier point a été obtenu en faveur de la paix. Espérons que les autres difficultés seront levées.

La dépêche du *Journal des Débats* est ainsi conçue :

Berlin, 23 juin.

Sur les questions de délimitation et de garanties l'entente est établie, mais elle n'est pas encore formulée. Les troupes turques garderont les défilés des Balkans et tiendront garnison dans certaines places de la Roumélie. Pour prix de ces concessions, la Russie a obtenu l'incorporation du sandjack de Sofia dans la Bulgarie du Nord.

Les attachés militaires s'occupent en ce moment de tracer la ligne de délimitation de la Roumélie. Quand les plans seront prêts, on les soumettra à la sanction définitive du Congrès. En attendant, la séance de demain sera consacrée à la discussion de différents projets d'organisation pour les deux provinces. Il est décidé en principe que la Bulgarie au nord des Balkans sera gouvernée par un prince à la place d'un commissaire russe, comme cela était projeté dans le traité de San-Stefano. Une commission internationale dont les attributions seront à régler sera nommée ultérieurement. La Bulgarie paiera un tribut à la Porte. Quant à l'organisation de la Roumélie, elle différera peu de celle des autres provinces turques. On voit par ce que je viens de dire que cette solution d'une des questions vitales de la Turquie dépasse les attentes les plus optimistes. Aussi les plénipotentiaires russes disent-ils être allés jusqu'à la dernière limite des concessions possibles.

Les puissances, attachant une importance spéciale à ce que la question de la Bulgarie soit résolue dans un sens européen, ont promis à la Russie d'être plus conciliantes dans les autres questions. Tout le monde est satisfait de la tournure que prennent les choses, et l'ensemble des négociations se présente sous un aspect favorable.

Voici la dépêche de l'Agence Havas :

Berlin, 23 juin, 11 h. soir.

Les résultats de la séance d'hier, télégraphiés aux journaux anglais et autrichiens, sont incomplets et inexacts :

Dans cette séance, le principe de la formation d'une Bulgarie du nord fut assez facilement admis, ce point étant convenu d'avance. Mais l'occupation par les Turcs des passes au sud des Balkans n'obtint l'adhésion de la Russie qu'après de longues et ora-

geuses entrevues qui faillirent, un moment, amener une rupture. Encore, cette adhésion ne fut-elle donnée qu'aux conditions expresses posées par la Russie que le Sandjack de Sofia ferait partie de la Bulgarie du nord, que cette Bulgarie aurait pour limites d'autre part, les Balkans et la mer Noire, et que la Turquie n'aurait pas le droit de maintenir des troupes parmi les populations chrétiennes au sud des Balkans, populations dont l'autonomie est à établir sous un nom et une forme qui sont encore à décider.

Vu, d'un côté, l'effervescence de l'opinion en Russie, la fermeté avec laquelle le comte Schouvaloff, au nom de son souverain, a déclaré que ces conditions constituaient le dernier mot des concessions que la Russie pourrait faire ; vu, d'un autre côté, les menaces de lord Beaconsfield de se retirer du Congrès, on n'est pas sans préoccupation quand au résultat des graves questions qui restent à discuter dans les prochaines séances du Congrès et spécialement dans celle de demain.

Ce soir, est arrivé de Saint-Petersbourg le colonel Bogolouloff porteur d'importantes dépêches, il s'est rendu directement à l'Hôtel royal où est descendu le comte Schouvaloff.

La séance de demain aura lieu une heure plus tôt à cause de l'invitation faite aux plénipotentiaires français, italiens et turcs de se rendre à Potsdam.

On craignait beaucoup aujourd'hui que la goutte du prince Gortschakoff ne remontât à l'estomac. Le chancelier russe va mieux ce soir.

La Revue de jeudi, dont nous avons déjà parlé, a été magnifique. Dans le monde spécial des militaires et dans le grand public, l'impression produite est fort bonne. On a senti le progrès qui s'est accompli dans l'armée de la République française. Le *Temps* constate que le soleil lui-même s'était mis de la fête. Rompant avec les habitudes de retraite qu'il a malheureusement prises cette année, il éclaircit de ses rayons le défilé de nos régiments et la foule innombrable des spectateurs.

Il y a eu un temps où « les journées » se succédaient dans Paris, journées de troubles, de lottes armées, d'universelles inquiétudes, et qui marquaient dans quelle incertitude de ses destinées vivait la nation. Tantôt c'était une insurrection populaire, tantôt c'était un Bonaparte ordonnant d'égorger les défenseurs de la loi. Maintenant nous avons encore des journées où toute la population descendant le foyer, l'atelier, la boutique, descend dans la rue et couvre de son immense rassemblement les voies publiques ; mais ces journées ne sont plus celles d'autrefois. Ce sont des journées essentiellement pacifiques, et où nulle passion politique n'est en jeu, où nul désaccord ne se manifeste, où il semble véritablement que chaque citoyen se sente membre de la même famille, de la grande famille française.

La fête si spontanée du 1^{er} mai a été une de ces journées paisibles et joyeuses qui attestent la communication d'idées et de sentiment dans laquelle vit la population parisienne. La Revue a été la confirmation des indications de la fête du 1^{er} mai sur l'état des esprits à Paris et on peut dire dans toute la France ; car la France entière était représentée par de nombreux visiteurs à la fête militaire du 20 juin. Il est difficile d'imaginer un plus grand rassemblement d'hommes, des foules plus compactes et en même temps un plus grand ordre.

Quand des foules se montrent aussi calmes, aussi dégagées de toute préoccupation politique ;

quand elles ont pour unique souci de donner à l'armée des témoignages de sympathies, on peut dire, sans risque de s'abuser, que l'opinion publique est satisfaite, et que les excitations criminelles des communaux et des impérialistes ne l'ontimideront pas.

La polémique impérialiste.

Le *Pays* s'indigne que nous ayons dit de lui qu'il « formait des vœux pour la misère publique ».

Le *Pays* du dimanche 23 juin oublie le surlendemain ce qu'il a écrit l'avant-veille.

Jeudi 20 juin, il écrivait :

Si nous avons attendu en vain jusqu'ici la fameuse prospérité promise par le ministère républicain du 13 décembre, nous pouvons en revanche nous préparer à voir venir la disette.

Les nouvelles relatives aux récoltes nous arrivent fort mauvaises de tous les points du territoire.

L'humidité a fait reparaître l'oïdium dans plusieurs contrées viticoles.

Le phylloxera a pris des développements nouveaux pendant le mois de mai dernier, et les taches phylloxérées s'élargissent avec une rapidité désolante dans les régions infestées.

Les blés, si beaux cet hiver, souffrent gravement du manque de chaleur et de la persistance des pluies. Le pied est jaune, l'épiage s'accomplit très mal et les épis ne vaudront pas moitié de ce qu'on avait espéré.

Quant aux prairies artificielles, ce qu'on coupe ne peut être ni fané, ni séché, faute de soleil ; ce qu'on ne coupe pas menace de pourrir sur pied dans l'humidité.

Quelle jolie perspective pour cet hiver !

Est-ce que le sentiment qui a dicté ces lignes n'était pas manifestement celui de la joie ?

Est-ce que le *Pays* avait pris la peine de la dissimuler ?

Si c'eût été l'empire qui eût régné en France au lieu de la République, est-ce qu'il eût empêché la ploie de tomber du 1^{er} au 20 juin, l'oïdium et le phylloxera d'accomplir leurs ravages ?

Que doit-on penser d'une cause et d'un journal qui ont fait tomber aussi bas la polémique ?

(France).

Le moniteur officiel de la haine, le journal qui forme hautement des vœux pour la misère publique et qui a, de toutes ses forces, combattu l'Exposition, le *Pays* enfin fait cet aveu :

Que l'Exposition fasse des recettes, C'EST POSSIBLE, mais que ces recettes couvrent les énormes dépenses qu'elle entraîne ; c'est autre chose.

Cet aveu a dû être assez pénible au journal impérialiste pour que nous ne le chicanions pas sur la restriction haineuse dont il l'a doublé.

On lit dans le même journal :

Le 1^{er} mai chaque citoyen ne demandait pas mieux que de fêter l'ouverture de l'Exposition. Cette solennité avait sa raison d'être. C'était une solennité nationale, intéressant tout le monde, remuant au fond de tous les cœurs, SANS DISTINCTION DE PARTIS, la fibre patriotique. Aussi la manifestation a-t-elle été spontanée, et par contre très pittoresque et très brillante.

Le *Pays* accusait naguère les républicains d'avoir mis le couteau sur la gorge aux boutiquiers pour les forcer à paviser leurs maisons.

L'Exposition, c'était la ruine !

L'Exposition, c'était la honte !

L'Exposition, c'était la demence !

On était humilié : on est flatté maintenant !

« Le bazar international de M. Krantz » remue aujourd'hui la fibre de ces messieurs.

« L'exposition de la R. F. » les intéresse et les charme.

A qui donc espèrent-ils donner le change ? — Il est trop tard.

Ces amis du malheur se rallient au succès :

« Comment ! on fait des recettes à l'Exposition ?

Comment ! cette entreprise avortée devient un incomparable triomphe ! — Vite, fourrons-y notre parti. Agitons frénétiquement cette vieille fibre patriotique trop délaissée par nous. Quittons notre air morose. Il faut sourire avec tout le monde.

Il n'est plus temps : les lauriers sont coupés.

(France).

France et Italie.

A partir du 1^{er} juillet prochain, l'Italie appliquera aux marchandises françaises son tarif général ; tel est le résultat de la grande discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés italienne.

Une lutte douanière va donc commencer entre la France et l'Italie. A la grande joie de tous ceux qui ont en horreur le libre développement des échanges, à la profonde satisfaction de tous ceux qu'offusquaient les relations des deux nations, Italiens et Français vont s'ingénier à s'atteindre mutuellement dans leur commerce et leur industrie. Pour nous frapper, l'Italie se privera de nos tissus et de nos vins ; par représailles, nous refuserons ses soies et ses bestiaux. L'esprit de protection aura beau jeu, et nous nous attendons à des merveilles.

Est-ce bien là, en vérité, une politique digne de deux grands peuples ? Se peut-il que, de gaieté de cœur, on s'engage dans un combat dont tout succès sera un sacrifice, et toute victoire une perte de richesse ? Au moins, en refusant sa sanction au traité du 6 juillet 1877, notre Chambre avait-elle pris soin de demander que notre gouvernement ouvrit de nouvelles négociations avec l'Italie ; c'était l'expression d'un désir sincère de bonne entente avec un pays ami : on nous répond par le refus de toute prorogation de l'ancien traité de 1863. Quand nous aurons, à notre tour, rendu applicable aux produits italiens notre propre tarif général, un grand progrès, vraiment, aura été fait : pour peu que les autres peuples imitent cet exemple, l'Europe n'aura bientôt plus rien à envier à la Chine.

Mais nous nous refusons à croire au triomphe définitif de cette politique d'isolement. La rupture du traité de commerce franco-italien est une grave leçon qui ne sera pas perdue. Aux désastreuses conséquences qu'elle entraînerait pour les deux Etats, on mesurera les avantages d'une intelligente et sage union douanière. On reconnaîtra que chaque peuple a intérêt à puiser ses approvisionnements là où ils sont à plus bas prix ; que la facilité des échanges est aussi pour tous une cause de bien-être et de prospérité ; qu'elle élève la condition des travailleurs, développe la richesse générale, et, par la solidarité internationale qu'elle établit, jette les plus solides assises de la paix.

INFORMATIONS

Le ministre de la guerre a adressé, le 20 au soir, au général gouverneur de Paris la lettre suivante :

« Monsieur le gouverneur,

» Le maréchal président de la République a été très-satisfait de la belle tenue des troupes qu'il a passées en revue aujourd'hui, de leur attitude sous les armes et de la manière dont elles ont défilé.

» Je suis heureux d'avoir à vous transmettre le témoignage de satisfaction.

» Recevez, monsieur le gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de la guerre,
» Général BOREL. »

Le monde est en proie aux Congrès : *Mundum tradidit disputationibus eorum*. Un de plus, ce n'est pas grand chose, et pour quelques-uns c'est beaucoup. Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de prendre un arrêté par lequel un Congrès international des sciences ethnographiques est autorisé à se tenir du 15 au 17 juillet 1878 au palais du Trocadéro.

La Gazette de la Lorraine dit que le tribunal de police correctionnelle de Metz a condamné à un an de prison le nommé Zirkenbach, employé des postes, qui avait prononcé des paroles outrageantes pour l'empereur. Le tribunal a déclaré, en outre, Zirkenbach incapable de remplir des fonctions publiques.

D'un autre côté, on annonce l'arrestation de M. Schœfer, huissier à Molsheim, accusé de s'être exprimé en termes offensants pour l'empereur d'Allemagne, en apprenant l'attentat de Nobiling. Transféré à la prison de Saverne, M. Schœfer a tenté de se suicider en s'ouvrant les veines du bras; mais il a pu être secouru à temps et sa vie n'est plus en danger. Selon les renseignements particuliers qui nous parviennent, M. Schœfer sera jugé à la fin de la semaine, si l'état de sa santé le permet.

Désormais, il y aura chaque jour deux cents soldats de la garnison de Paris visitant gratuitement l'Exposition.

C'est fort bien.

En échange de ce bon procédé du ministère des finances à l'égard du département de la guerre, M. le général Borel vient d'accorder l'autorisation de faire jouer les musiques militaires dans le parc du Champ de Mars.

C'est au mieux.

On assure que l'accord est presque établi au sujet du concours électoral que les catholiques allemands doivent prêter, moyennant certaines conditions, au gouvernement prussien dans sa lutte contre le socialisme.

La Semaine liturgique, de Marseille, publie une lettre adressée par l'évêque de Marseille aux curés, relativement à l'interdiction des processions par le maire, M. Maglioue.

Le prélat proteste contre l'arrêté du maire, au nom de la religion, de l'histoire, des traditions marseillaises, de la jurisprudence elle-même, de la liberté et des intérêts de la population. Suivent diverses dispositions arrêtées pour suppléer dans l'intérieur des églises au libre développement des processions dans la ville et dans la banlieue de Marseille.

M. le duc de Montpensier et sa famille viennent de se rendre à Eu pour assister au baptême de la fille de M. le comte de Paris.

L'Exposition universelle

Encore quelques jours et l'Exposition sera complète; déjà l'on parle d'une prolongation.

Il y a des gens qui voudraient la perpétuer; d'autres parlent de la recommencer l'an prochain; les moins ambitieux demandent seulement de la prolonger jusqu'au 1^{er} décembre, se basant sur ce que ce n'est que d'aujourd'hui que tout est terminé complètement, au point de vue des installations des annexes.

On dit que l'administration ne serait pas éloignée de se rendre à ce désir. Les visiteurs seront-ils encore bien nombreux en novembre,

ceci n'est pas démontré; avec les premières neiges, combien se décideront à aller affronter les boues du Champ-de-Mars et du Trocadéro? c'est un problème peu facile à résoudre. Par un froid comme il en fait souvent en novembre, le séjour dans des galeries non chauffées sera peu agréable, aussi bien pour les exposants que pour les visiteurs. Si l'été de la Saint-Martin amène quelques belles journées, on peut compter encore sur quelques recettes fructueuses. Tout bien pesé, le terme moyen de la prolongation jusqu'au 1^{er} décembre peut-être admis, mais au-delà, ce serait une véritable folie.

En attendant la semaine qui vient de s'écouler a été la semaine des inaugurations; on a inauguré une galerie annexe du Génie civil, on a inauguré un pavillon de Céramique. Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a inauguré son exposition qui était ouverte au public, sans inauguration : il en a profité pour inaugurer une exposition de décors et de costumes; on a inauguré enfin l'Exposition de l'art rétrospectif d'Espagne, le pavillon de ses ressources minières et agricoles, ainsi qu'une galerie ethnographique de Suède et de Norvège.

On a inauguré, encore sans cérémonie le palais égyptien, et, toujours sans cérémonie, on inaugurera les galeries de l'art rétrospectif, au palais du Trocadéro (côté de Passy).

Cette partie de l'Exposition, organisée par M. de Longpérier, comprend l'histoire de l'art en Egypte, au Japon, en Chine, dans l'Inde, en Cochinchine, en Afrique et en Amérique.

Le même jour on ouvrira la section Belge de la galerie de l'art rétrospectif.

Cette exposition si remarquable et si intéressante dans son ensemble et ses détails sera aussi complète.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

La feuille de Cahors qui a dit ce mot patriotique *la chienne d'Exposition*, prétend que MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour ont obtenu, par leurs efforts, l'ajournement du projet de loi sur le vinage. Voilà une découverte qui fait rêver! Aucun de ces trois Messieurs ne siège dans la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le vinage, la Chambre des députés n'ayant jamais fait l'honneur (jamais, au grand jamais) à un seul d'entr'eux de le nommer membre d'une commission quelconque. Comment ont-ils donc fait pour influencer, par leur éloquence une délibération... à laquelle ils n'ont pas pris part? Est-ce un effet de magnétisme, dont il faut renvoyer l'étude à l'Académie de médecine?

Faire oublier l'intervention maladroite de M. de Valon dans cette question du vinage, tel est le but, et pour cela on emploie le système accoutumé de la faction, c'est-à-dire qu'on ment avec l'impudence qu'on vient de voir. Cette fois le mensonge est du plus parfait ridicule; mais les impérialistes du Lot ont une telle opinion des populations de nos campagnes, qu'il n'est pas d'énormité, de bourde grotesque et de calomnie honteuse qu'ils n'espèrent lui faire avaler.

A cette nouvelle tentative de la faction, nous devons opposer les paroles mêmes de M. de Valon, et chaque fois que la faction recommencera, nous recommencerons de notre côté.

Extrait du Journal officiel : dixième année; n° 78; page 5,128; 5^e colonne; lignes 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43.

« M. de Valon : Les propriétaires des vins du Languedoc devaient réclamer, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont dit : eh ! quoi, vous donnez le vinage en franchise aux vins d'Espagne, et vous nous le refusez; cela n'est pas admissible.

» Et, en effet, IL FAUT LE RECONNAITRE, CELA N'EST PAS ADMISSIBLE. Du moment où la franchise est accordée aux vins d'Espagne, IL EST IMPOSSIBLE DE LE REFUSER

» AUX VINS DU LANGUEDOC.

» Il y a eu, dit-on, des promesses faites, des espérances données à cet égard; ELLES SONT DANS LA FORCE MÊME DES CHOSSES. IL EST IMPOSSIBLE, JE LE RÉPÈTE, DE REFUSER, un jour ou l'autre aux vins du Languedoc le vinage en franchise si on l'accorde aux vins d'Espagne. »

A quelle inspiration a donc pu obéir le député du Lot? L'Empire interdisait le vinage à prix réduit au Languedoc, et cependant les vins Espagnols étaient autorisés à faire concurrence au Languedoc, avec un simple droit de douze sous par barrique. Aujourd'hui, d'après le nouveau traité, ces mêmes vins espagnols doivent payer un droit d'entrée de huit francs et M. de Valon crie au secours en faveur du Languedoc. *Qu'es aco, mon Diou, qu'es aco?*

Franchement, on n'a jamais mieux parlé en faveur du Languedoc. Les habitants de Pezenas sont des ingrats s'ils n'envoient pas à M. de Valon une couronne de feuilles d'Aramon et de Piquepoul.

Le ministre des travaux publics, en réponse à une lettre que lui avaient écrite M. Teilhard, député de Figeac, vient de l'informer que les études relatives au chemin de fer projeté de Cahors à ou près de Capdenac ou Figeac, sont aujourd'hui terminées, et qu'il y a lieu d'espérer, après les formalités d'enquête, qu'un projet de loi tendant à déclarer ce chemin de fer d'utilité publique, sera déposé à la Chambre, à l'ouverture de la prochaine session.

M. Rozière, républicain, a été élu dimanche, conseiller général pour le canton de Figeac par 1,670 voix contre 1,479 données à M. Houradou.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 22 juin 1878.

Le Conseil municipal de Cahors était réuni, samedi dernier, en séance extraordinaire autorisée par M. le Préfet.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Conseil renvoie divers dossiers à l'examen des commissions des finances et des travaux publics. Parmi ces dossiers figurent l'étude d'un kiosque à élever sur le cours Fénélon pour la musique militaire, et la création d'urinoirs dans les divers quartiers de la ville.

Le Conseil autorise la démolition, par voie de régie, des maisons Couailhac et Laur, sur la place Thiers, et la vente des matériaux de gré à gré; il vote une dépense de 400 francs pour réparations urgentes à l'horloge de la Cathédrale. Sur le rapport de M. Costes, le Conseil proroge et étend les pouvoirs qu'il avait déjà donnés à une commission spéciale pour l'étude complète de la question relative aux pompes funèbres.

La question de l'emplacement à assigner au monument à élever aux Soldats du Lot morts pendant la guerre 1870-1871 et de la subvention à allouer pour cette œuvre est longuement et vivement discutée. Le Conseil décide que le dossier sera renvoyé à la commission qui a entrepris l'érection du monument, avec prière d'étudier le moyen d'en réduire les dépenses.

Le Conseil prend ensuite une résolution dont les résultats seront bien certainement appréciés par la population cadurcienne : Une somme de 6,000 fr. est mise à la disposition de l'administration pour faire placer les plaques indicatives des noms des rues et les numéros des maisons.

Une autre délibération arrête un nouvel alignement à suivre dans la rue du Moulin St-James.

M. le Maire expose que, le 30 juin, une fête nationale sera célébrée à Paris, en l'honneur de l'industrie, du travail et de la paix universelle; il demande au Conseil s'il n'entrerait pas dans ses vues d'unir les sentiments de la population de notre ville à ceux qui ont inspiré le gouvernement, en organisant à Cahors une fête publique.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire, et, confiant dans les principes d'ordre et d'économie qui animent l'administration municipale, lui ouvre le crédit nécessaire pour cou-

vrir les frais de la fête, dont il lui laisse le soin d'arrêter le programme.

Enfin, le Conseil avait à désigner les deux jeunes filles qui devaient recevoir, chacune, l'allocation de 500 fr. instituée par M. Valette, et connue sous la dénomination de *Prix des Rosières*.

Quatre demandes avaient été présentées; M. Combarieu, cédant à une bonne inspiration, explique que ses amis et lui avaient l'intention de proposer au conseil de célébrer une fête le 14 juillet prochain, qu'en présence de la décision que le Conseil vient de prendre, il renonce à sa proposition, mais que cependant, pour prouver son attachement aux principes nés de notre grande Révolution, aussi bien que pour accomplir un acte de lovable bienfaisance, le Conseil doit voter une somme de mille francs qui sera ajoutée à celle provenant de la fondation Valette, de telle sorte que, les quatre postulantes, également dignes d'intérêt, pourront recevoir satisfaction.

Le Conseil, heureux de s'associer à cette générosité, vote les mille francs demandés par M. Combarieu.

La séance est levée à onze heures et demie.

La fête nationale du 30 juin promet d'être très-brillante à Cahors. On nous assure que le Programme serait ainsi composé :

Distribution de bons de pain aux indigents; Représentation gratuite au théâtre;

Chœurs chantés par l'Orphéon sur le balcon de l'Hôtel de Ville;

Retraite aux flambeaux avec musique militaire;

Feu d'artifice sur la place Thiers;

Illumination des monuments publics;

Invitation aux particuliers d'éclairer et paviser leurs maisons.

La procession de la Fête-Dieu à Cahors a été favorisée par un temps superbe. Elle a été brillante et grandiose, comme toutes les manifestations du culte catholique. Huit gendarmes à cheval, commandés par un maréchal-des-logis chef ouvraient la marche. Le pensionnat des Orphelines et tous les pensionnats et congrégations suivaient. Venaient ensuite les diverses confréries d'hommes, le Cercle catholique, la Société de St-Vincent-de-Paul, les élèves des Frères, des Carmes, du Lycée. La musique militaire précédait le dais. Mgr l'Evêque, assisté de MM. les chanoines Le Camus et Martin, portait le Très-Saint-Sacrement.

Derrière le dais, marchaient entre une double haie de soldats du 7^e de ligne, M. le Préfet du Lot, M. le général Mangin, M. le président Depeyre, M. le secrétaire général de la Préfecture, M. le Maire, MM. les conseillers de Préfecture, le Tribunal civil et les membres du Parquet, M. l'inspecteur d'Académie, M. le Proviseur et les professeurs du Lycée, M. le colonel du 7^e de ligne, un brillant cortège d'officiers de toutes armes et de tout grade, les juges de paix de la ville, le commissaire de police, les chefs et employés des diverses administrations.

La bénédiction du Saint-Sacrement a été donnée au magnifique reposoir dressé sous le portique du Palais de Justice. Sur tout le parcours de la procession les murs étaient tendus et pavoisés et la foule se pressait silencieuse et recueillie.

Par décision ministérielle du 23 mai :

M. Jouffreau, adjudant d'administration en 1^{er} à Montauban, a été désigné pour Toulouse.

Les feux de la saint Jean brillaient hier au soir sur tous les points de la ville, agrémentés de pétards et de fusées. Partout la foule joyeuse et la jeunesse franchissant les brasiers avec frénésie.

Le journal bonapartiste l'Ordre publie le communiqué suivant, qui dément la prétendue nouvelle à laquelle nous avons déjà donné, à Cahors, un formel démenti en ce qui concerne M. Calmon :

Le journal l'Ordre, dans son numéro du 8 juin, a prétendu que le président et les membres du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat recevaient respectivement des traitements de

Bulletin météorologique.

Table with 4 columns: HEURES, BAROMÈTRE, CIEL, VENT. Data for Cahors, le 25 juin 1878.

Paris, 25 juin.

Continuation du calme et du temps chaud, quelques orages possibles; Vent N.E. faible au Pic du Midi.

Hauteur barométrique : 763 Nice : 766 Rocherort, Lyon : 768 Brest, Dunkerque.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot.

Elections du 23 juin.

Cette, 24 juin.

A Cette, aux élections pour le conseil municipal, la liste républicaine modérée a passé tout entière.

Beauvais, 24 juin.

Dans l'arrondissement de Creil, élection d'un conseiller général :

Inscrits, 6,108; votants, 3,902; voix perdues 67; bulletins blancs, 82; nuls, 102; M. Gaillard, 2,814, élu; M. Lescoeur, 133.

Bordeaux, 24 juin.

M. Jules Steeg, républicain, a été élu hier, conseiller d'arrondissement à Libourne par 2,383 voix sur 2,558 votants. M. Jules Steeg n'avait point de concurrent.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 25 juin, 2 h. soir.

La séance du Congrès d'hier a été consacrée à l'organisation de la Bulgarie et de la Roumélie. Après de longues discussions l'accord sur cette organisation est considéré comme certain pour aujourd'hui ou demain.

La jeune reine d'Espagne est dans un état fort grave. Une fièvre typhoïde est survenue à la suite d'une fausse couche.

Bourse de Paris

Cours du 25 juin.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %. Values: 76.10, 105.50, 113.40.

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 24 juin, CLOTURE précédente. Lists various banks and securities.

ETUDE de M^e BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Fixée au samedi vingt juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors.

Suivant procès-verbal de Duc, huissier à Cahors, en date du douze et treize avril mil huit cent soixante-dix-huit, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date du vingt-deux avril mil huit cent soixante-dix-huit, lesdits pro-

cess-verbal et dénonce d'icelui, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-dix-huit, volume 73, numéros 38 et 39;

Et à la requête de Joseph Valat, fils, marchand de bestiaux, habitant et domicilié de la ville de Montcuq, lequel a constitué M^e Louis Bousquet pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure.

Il a été procédé : Au préjudice d'Antoine Piboulès, surnommé Boubet, cultivateur, domicilié à la Trèbesse, commune de Cieurac, canton de Lalbenque, pris comme débiteur.

Et sur la tête : 1^o de Jean Douce ou Doussé, cultivateur, demeurant audit lieu de la Trèbesse, commune de Cieurac; 2^o et d'Antoine Paganel, cultivateur, domicilié aux Poujous, commune du Montat, canton de Cahors, ces deux derniers pris comme tiers-détenteurs;

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Désignation des biens saisis et à vendre.

Article premier. — Une terre labourable, située aux Coumbélous, dit Bos Gros, derrière les Terres, commune de l'Hospitalet, formant le numéro 736 du plan cadastral, portée friche sur l'Extrait, d'une contenance de trente-sept ares trente centiares, troisième classe, et d'un revenu de vingt-deux centimes.

Cet article est joint et exploité par ledit Paganel, qui en est propriétaire en vertu d'un acte de vente à lui consenti par ledit Piboulès, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize, devant Me Costes, notaire à Cahors.

Cet article n'est porté au cadastre ni sur la tête de Piboulès, ni sur celle de Paganel, qui n'ont pas pris le soin de s'en faire charger. On le trouve à la matrice cadastrale de la commune de l'Hospitalet, sur la tête des héritiers d'un sieur Jérôme Sagnet, au Baylou.

Article deuxième. — Une pâture, sise au lieu dit Las Catos, commune de Cieurac, formant le numéro 389 du plan, section D, d'une contenance de trente-quatre ares vingt-huit centiares, troisième classe et d'un revenu de quatre-vingt-dix-huit centimes.

Le procès-verbal de saisie porte à propos de cet article : « trente-quatre mètres sur la longueur » appartenant à Jean Cubaynes. »

Article troisième. — Une vigne, sise au lieu de la Traverse ou Trèbesse, commune de Cieurac, formant le numéro 420 du plan cadastral, section D, d'une contenance de vingt-quatre ares dix centiares, deuxième et troisième classe, et d'un revenu de deux francs dix-sept centimes.

Article quatrième. — Une pâture sise au lieu de la Traverse ou Trèbesse, commune de Cieurac, formant le numéro 421 du plan cadastral, section D, d'une contenance de neuf ares vingt-six centiares, deuxième classe, et d'un revenu de vingt-trois centimes.

Article cinquième. — Une terre, sise au lieu de la Traverse ou Trèbesse, commune de Cieurac, formant le numéro 390 du plan cadastral, section D, d'une contenance de un hectare, neuf ares, quatre-vingt centiares, troisième et quatrième classe, et d'un revenu de vingt-et-un francs.

Article sixième. — Une pâture, sise au lieu de Lacquet, commune de Cieurac, formant le numéro 824 du plan cadastral, section D, d'une contenance de dix-neuf ares quatre-vingt dix-huit centiares, deuxième classe, et d'un revenu de cinquante centimes.

Article septième. — Un bois, situé au même lieu de Lacquet, commune de Cieurac, formant le numéro 823 du plan cadastral, section D, d'une contenance de six ares, trente centiares, cinquième classe et d'un revenu de douze centimes.

Article huitième. — Une maison, sise au lieu de la Traverse ou Trèbesse, formant le numéro 420 de la matrice cadastrale de la commune de Cieurac, section D, sixième classe, et d'un revenu de quatre francs cinquante centimes.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée, ayant sa porte d'entrée à l'aspect du midi et une croisée au couchant. Le toit de la maison est à deux tombants d'eau. Elle est couverte en tuiles canal. Elle est contiguë à la propriété dudit Douce, tiers-détenteur. A la maison est adossée une grange ne formant qu'un seul et même article avec la maison. Cette grange est couverte en tuiles canal, et son toit est à deux tombants d'eau. Au midi se trouve une porte d'entrée. La porte est à deux ouvrants. Le patus de la maison et de la grange est d'une longueur de seize mètres environ, sur six mètres de largeur. Au devant de la maison et de la grange du côté du Midi, se trouve un patus, sol ou aire. A côté de la maison est une vieille bâtisse consistant en trois murs et une vieille étable sans toit; à côté de cette étable se trouve un four couvert en tuiles canal. Au levant de la grange sont deux cabanes en pierres, servant d'étables. La grange, l'étable, le four, la vieille bâtisse et les deux cabanes ne sont pas portés à la matrice cadastrale de la commune de Cieurac; leur construction remonte à près de trente ans.

Tous les biens ci-dessus, ceux du moins qui sont situés dans la commune de Cieurac, sont portés au cadastre, sur la tête dudit Douce. Celui-ci les joint et les exploite; il en est propriétaire, comme les ayant acquis dudit Piboulès, en vertu d'un acte de vente retenu le quatorze octobre mil huit cent soixante-seize par M^e Agar, notaire à Cahors.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, aussi bien ceux de la commune de l'Hospitalet que ceux de la commune de Cieurac, seront vendus, sans garantie de contenance, le vingt juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à l'audience des criées, en trois lots composés comme suit :

Le premier lot, composé uniquement de l'article deuxième, sera mis en vente sur la mise à prix de trente francs, ci..... 30 fr.

Le deuxième lot, composé des articles troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième, sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 fr.

Le troisième lot, composé de l'article premier,

sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

Le tout en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront sous peine de déchéance requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt-trois juin mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant,

L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le
juin mil huit cent soixante dix-huit, F^o
case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes
décimes compris.

Signé : GIBBERT, receveur.

Nous avons été bien inspirés en recommandant à nos lecteurs l'heureuse innovation du ticket-prime pour l'Exposition, que le Théâtre du Châtelet, à Paris, délivre gratuitement à toute personne qui vient louer sa place pour la splendide féerie des Sept Châteaux du Diable.

Tout le monde a compris l'avantage d'une combinaison qui offre en même temps l'entrée gratuite de l'Exposition et l'amusement d'un attrayant spectacle.

C'est pourquoi le Théâtre Historique, qui est en face du Châtelet, a voulu, lui aussi, faire profiter le public d'une autre prime également agréable.

Il a remonté, en y ajoutant la représentation du tableau de la mort de Marceau, de M. J.-P. Laurent, que tous nos lecteurs admireront à l'Exposition, le beau drame de Marceau ou les Enfants de la République, dont le succès est consacré aussi bien en province qu'à Paris; et, malgré la modicité du tarif de ses représentations populaires, il fait délivrer gratuitement au bureau de location, à toute personne qui vient louer sa place, un exemplaire de la belle gravure de ce tableau dont le propriétaire, M. Turquet, député de l'Aisne, a gracieusement accordé la reproduction.

Chaque spectateur emporte ainsi avec lui un fort joli souvenir de sa soirée au Théâtre-Historique et de sa visite à l'Exposition.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (22 juin).

La génération spontanée, par M. J. Tyndall. — Le concours d'animaux vivants à l'Exposition universelle. — Porcelaines et faïences Japonaises; histoire et fabrication, par MM. Matsugata et Maëda. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (22 juin).

La peinture à l'Exposition universelle, les écoles étrangères, par M. Charles Bigot. — Lord John Russell, par Léo Quesnel. — Histoire et archéologie religieuse, par M. Maurice Vernes. — Les revues étrangères. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Z***. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

AVIS IMPORTANT

Pendant toute la durée de l'Exposition, il sera accordé, à toutes les personnes qui se présenteront avec la quittance d'abonnement au Journal du Lot, une réduction de 25 % sur le tarif des Photographies de ma maison, depuis le format carte jusqu'au format 30/40 cent, tête 1/2 nature.

La photographie PIERRE PETIT est la plus importante de France, son installation nouvelle, où sont exposés tous les produits de cette merveilleuse invention, en fait un musée des plus intéressants à visiter. Daguerrotypes, peintures, agrandissements, émaux, etc. Composent cette exposition, ou figurent les célébrités Françaises et Etrangères.

Si on veut son portrait ou des reproductions, c'est à PIERRE PETIT qu'il faut s'adresser, 27-29-31 place Cadet, Paris.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, pal, pitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépression, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuilleries (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans tout guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois

par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydroisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Maladies Chroniques

vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Docteur ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. — Par corresp. affranchir.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au 6 Juillet 1878

Par procès-verbal de Duc, huissier, à Cahors, en date du quatre février mil huit cent soixante-dix-huit, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le treize du même mois de février, volume 73, numéros 20 et 21, il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après décrits :

A la requête du sieur François Bugès, propriétaire, habitant et domicilié du faubourg Cabessut de la ville de Cahors.

Lequel a constitué pour son avoué, M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans la dite ville, rue du Parc, numéro 12.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o dame Cécile Baside, veuve du sieur Jean Calvet, sans profession et 2^o le sieur Adrien Calvet, ancien ferblantier, aujourd'hui libraire, tout les deux habitants et domiciliés de la ville de Cahors,

Biens saisis et à vendre

Une maison située dans la ville de Cahors, rue de la Liberté et composée d'un magasin et d'un corridor au rez-de-chaussée; d'un second étage, d'un troisième étage et d'un grenier. Le premier étage n'en dépend pas. Elle tient d'un côté avec rue de la Liberté désignée à la matrice cadastrale sous le nom de rue de la Préfecture, d'autre côté avec un magasin appartenant à M. Cangardel, et d'un troisième côté avec maison de M. Gardot. Elle est portée à la matrice cadastrale de la ville de Cahors, sous les numéros 1012, 1012, 1014, 1014, 1015, 1015, 1016, 1017, 1015, 1016, 1017, 1016 bis et 1017, section N, et pour une superficie de trente-neuf centiares et un revenu net de cent quatre-vingt-six francs trente-cinq centimes.

Elle est jouie et occupée en partie par les saisis et l'autre partie par des locataires dont on ne connaît pas les noms. Elle figure à la matrice cadastrale sur la tête de Jean Calvet, ferblantier à Cahors. Elle est située dans la ville de Cahors arrondissement du même nom.

Le cahier des charges a été publié à l'audience du six avril courant, et l'adjudication a été continuée au onze mai suivant, mais ce jour-là l'adjudication a été renvoyée au six juillet suivant.

En conséquence l'adjudication de ladite maison aura lieu le six juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à l'heure de midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de 2,000 fr.

Il est en outre déclaré que tout ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le vingt-cinq juin, mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le six juillet mil huit cent soixante-dix-huit, F^o C^e Regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris. Signé : GIBBERT, receveur.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Informations financières, Articles d'actualités, Bilan de la Banque de France, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exacts des coupons, Cours des valeurs.

2 Francs PAR AN

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS
UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel. Mabilles de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

RENTES VIAGÈRES

Payées pour 100 francs par les Compagnies françaises	Par la New-York.
à 60 ans.....	9.02 10.72
à 70 ans.....	12.15 15.09
à 80 ans.....	15.16 21.31

LA NEW-YORK

Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondée en 1845)
FONDS RÉALISÉS : 175 MILLIONS
La New-York est la plus importante Compagnie d'Assurances opérant en France. UN MILLION de francs déposés à la banque de France comme dépôt permanent et irréductible.
RENTES VIAGÈRES payables aux Succursales de la Compagnie : en France, en Belgique, en Italie, en Autriche, en Suisse ou en Angleterre.
LYON, 3, rue de Lyon. — LILLE, 26, rue Esquermoise.
MARSEILLE, 4, rue Pavé-d'Amour. — BORDEAUX, 18, Cours du Chapeau-Rouge.
DIRECTION POUR L'EUROPE : 19, Avenue de l'Opéra, PARIS.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinet.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

Maison SOL, à Tulle (Corrèze)

Moissonneuses & Faucheuses

primées par 22 Médailles et 23 Diplômes d'honneur.

Envoi franco des prospectus sur demande par lettre affranchie.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

A VENDRE

Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres.

S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle

L'ART D'AUGMENTER SA FORTUNE

PAR DE BONNS PLACEMENTS

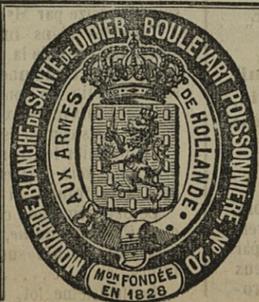
Beau volume in-8^o donné GRATUITEMENT en prime aux abonnés du

4 MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE 1

Journal financier hebdomadaire

7, RUE LAFAYETTE, 7, PARIS

Abonnement d'essai (3 mois) donne droit à la prime.



Graine de Moutarde Blanche de Santé

UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi, les Professeurs TROUSSAUX et PIDOUX dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'Estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'Intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorroïdes, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

MALADIES DES FEMMES

Guérison sans repos ni régime, par M^{me} LACHAPPE, maîtresse sage-femme. Les moyens employés, aussi simples qu'infailibles, sont le résultat de longues observations pratiques dans le traitement de leurs affections spéciales, causes fréquentes et souvent ignorées de leur stérilité, langueurs, palpitations, débilités, faiblesse, malaises nerveux, maigreur, etc. Consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries), à Paris.



LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 37,635,076 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 141,416,291 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Souillac.

